



### **COMMUNE DE SISTERON**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre Et le onze du mois d'AVRIL

Membres en exerci	ce:	29	
Membres présents	:	23	
Procurations	:	5	
VOTES	:	28	
POUR	:	24	
CONTRE	:	1	
ABSTENTIONS	:	4	
Date de convocatio	n :	05/04/2024	

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S.

**PROCURATIONS**: M. Michel BRUNET à M. Daniel SPAGNOU

M. Jean-Pierre BOY
 à M. Jean-Pierre TEMPLIER
 Mme Elodie JOURDAN
 à Mme Christine REYNIER
 Mme Sandra MORARD
 à Mme Léa PAYAN
 Mme Stéphanie SEBANI
 à M. Sylvain JAFFRE

**ABSENTS EXCUSÉS**: DERDICHE C.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2024-04-06-SF

# **OBJET: BUDGET PRIMITIF 2024 - EAU**

Monsieur le Maire indique qu'après examen la Commission des Finances a émis un avis favorable au projet de budget primitif 2024 du budget EAU présenté comme suit et mis aux voix, par chapitres à la section de fonctionnement, et par chapitres ou opérations à la section d'investissement et communiqué aux membres du conseil dans le délai réglementaire fixé à l'article L.5217-10-4 du CGCT :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 340 533.66 €
RECETTES	1 340 533.66 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	1 175 576.75 €
RECETTES	1 175 576.75 €
TOTAL DES DEPENSES	2 516 110.41 €
TOTAL DES RECETTES	2 516 110.41 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

APPROUVE le Budget Primitif 2024 du budget EAU

Pour copie conforme, Le Maire, Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 12/04/2024 Å 14h10

REÇU EN PREFECTURE le 12/04/2024